

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DE AES)

Il se substitue aux actuels diplômes d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (AVS) et d'aide médico-psychologique (AMP) et aussi à la fonction d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).

Le Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 et l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social sont parus au Journal Officiel (publié le 31Janvier 2016).

Ce diplôme atteste des compétences nécessaires pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.

missions

- Accompagnement au quotidien des personnes dépendantes
- Respect de la personne
- Promouvoir l'autonomie
- Contribuer à l'épanouissement de la personne

formation sur 14 mois

Domaines de formation	Nombre d'heures d'enseignement tronc commun	Nombre d'heures d'enseignement spécialité
DF 1 « se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »	126 h	14 h
DF 2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »	98 h	63 h
DF 3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés »	63 h	28 h
DF 4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »	70 h	42 h

La formation s'articule autour d'un socle commun de compétence et de trois spécialités :

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE

L'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de la vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Principaux lieux d'intervention :

EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), USLD (Unité de soins longue durée),
Foyer logement, MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées), MARPAHVIE pour adultes handicapés vieillissants),
MAS (maison d'accueil spécialisé), FAM (foyer d'accueil spécialisé), Foyer de vie, Foyer d'hébergement,
ESAT (établissement et service d'aide par le travail),
MECS (maison d'enfants à caractère social),
IME (institut médico éducatif), ITEP (institut thérapeutique, éducatif, et pédagogique) , IEM (institut thérapeutique, éducatif,
CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion social)

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE À DOMICILE

L'accompagnement éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.
Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leur choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention sont :

Au domicile de la personne accompagnée, Particulier employeur, Appartements thérapeutiques
CHRS (Centres d'hébergements et de réinsertion sociale)
Foyers logements, MARPA (Maisons d'accueil rurale pour personnes âgées)
SAVS (Services d'aide et d'accompagnement à la vie sociale), SAMSAH (Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)
SPASAD (Services polyvalents de soins et d'aide à domicile), SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile)

ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE

Mission : consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, des adolescents, et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Principaux lieux d'intervention :

- Structures d'accueil de la petite enfance,
- Établissements d'enseignement et de formation,
- Lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs,
- Établissements et services médico-sociaux,
- Lieux de formation professionnelle.

contenu et organisation

- 504 heures de **formation théorique** :
 - 378 heures de **socle commun**
 - 147 heures de **spécialités**
- 840 heures **de formation pratique** (24 semaines)